

Élections professionnelles : mode d'emploi

La consultation a lieu tous les quatre ans et sert à déterminer la représentativité des organisations syndicales dans ces différentes instances que sont le :

CTREA : Comité Technique Régional de l'Enseignement

CTEA : Comité Technique (national) de l'Enseignement Agricole

CTM : Comité Technique du Ministère de l'Agriculture

CT : Comité Technique du conseil régional

CAP : Commission Administrative Paritaire

CCP : Commission Consultative Paritaire des contractuels

Le 4 décembre je voterai pour :

Si je suis **fonctionnaire d'Etat**, le CTREA, le CTEA, le CTM et la CAP de mon corps (soit 4 votes)

Si je suis **contractuel d'Etat**, le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP nationale des contractuels (soit 4 votes)

Si je suis **contractuel régional ou d'un établissement** (ACB) : pour le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP régionale (soit 4 votes)

Si je suis **fonctionnaire du Conseil régional** (ou contractuel) : pour le CT, la CAP de mon corps ou une CCP (soit 2 votes)



Rôle de quelques instances régionales

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA)

Le CTR se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des questions de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes); personnels, formation continue, conditions de travail (ex : RTT), hygiène et sécurité... Seuls les représentants des personnels y ont le droit de vote et, en cas de rejet unanime d'un projet par les élus syndicaux, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels (CCPR):

Elle concerne les agents contractuels régionaux (ACR) et locaux (ACB). Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un agent. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)

Comité Technique du Conseil régional Rhône Alpes

Pour les agents dépendant du Conseil Régional Le comité technique est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services relatifs à la gestion du personnel territorial. Exemples : protocoles d'ARTT, aménagements d'horaires, suppressions d'emplois, ratio "promus/promouvables" pour l'avancement de grade, plan de formation, hygiène et sécurité, etc.



BULLETIN RHÔNE-ALPIN

N° 1

Novembre 2014

Défense des valeurs du SNETAP-FSU

SOMMAIRE :

P1 : Rentrée pas rose !

P2 & 3 : Le SNETAP, un syndicat multi catégoriel présent dans tous les EPL et toutes les instances

P4 : Elections professionnelles mode d'emploi

LE BUREAU REGIONAL :

Secrétaire régional :

René RIPOCHE, Roanne

Secrétaires Régionaux adjoints

Dominique BRUGIERE, La Motte servolex

Héliène ROUZE, Dardilly

Philippe TESTARD, La côte St André

Trésorière

Magali RIGAUX, Contamine

Trésorier Adjoint

Denis LIMOUSIN, Romans

EDITO : Rentrée pas rose, rentrée morose

Quand le président de la république a affirmé que l'éducation était sa priorité, nous y avons cru ! Quand le Ministre de l'Agriculture a affirmé que l'Enseignement Agricole Public avait toute sa place dans l'enseignement agricole, nous avons bien voulu le croire ! Quand la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a dit que les seuils de recrutement seraient levés, nous avons espéré ! Malheureusement, en Rhône Alpes, le privé se voit attribuer des moyens lui permettant de scolariser plus de 70 % des jeunes qui font le choix de l'enseignement agricole.

Si la rentrée 2014, la deuxième de la pleine responsabilité de la majorité présidentielle, a pu apparaître sereine, cela est plus dû à l'écoeurement des personnels qu'à une nette amélioration de la situation.

Le maintien de seuils de recrutement, soit directement soit par le regroupement en classe à deux sections fait que les établissements publics sont toujours amenés à refuser l'inscription de dizaines d'élèves.

Les moyens d'enseignement attribués aux établissements publics ne permettent pas d'assurer l'ensemble des enseignements auxquels peuvent prétendre les élèves

La réforme de la voie professionnelle avait pour objectif de raboter la ligne enseignement du budget ministériel. Ses effets n'ont sans doute pas été suffisants puisque l'on continue de couper dans les postes budgétaires avec des suppressions de postes d'administratifs, de techniciens...

Comment peut-on encore espérer à « apprendre à produire autrement » dans une telle situation ?



Le 4 décembre Votez FSU!



Secteur CFA-CFPPA

Assises Nationales du SNETAP-FSU des 15 et 16 octobre

La période a été marquée par une quasi-disparition du dialogue social avec le ministère. Aucun groupe de travail concernant les centres n'a été réuni depuis juillet 2013 en dépit de l'insistance du SNETAP. L'éligibilité des agents sur budget aux concours de dépréciation n'a été obtenue que grâce à l'action des OS et particulièrement du SNETAP lors de l'occupation du ministère en juillet 2012. L'abandon unilatéral de la prise en charge du CAS pension des postes gagés qui met une pression supplémentaire au départ des derniers titulaires...

Les récentes loi d'Avenir Agricole et loi sur la Formation Professionnelle tracent une voie nettement libérale aux CFA-CFPPA. Ainsi en audience, M. Le Foll n'hésite-t-il pas à déclarer : « En CFPPA il n'y a pas vocation à être fonctionnaire, ni à avoir une carrière ». La gestion calamiteuse du concours de dépréciation illustre à merveille ces propos.

Dans ce contexte, l'arbitraire local est sans frein et de nombreux collègues peinent à faire valoir la réglementation et parfois leurs droits fondamentaux de salarié. La précarité s'étend d'autant que le départ des reçus-concours fragilise les collectifs de travail.

Le SNETAP réaffirme donc que la formation continue et par apprentissage relève du service public de l'enseignement et doit donc être assurée par des fonctionnaires. Ces fonctionnaires doivent prioritairement être recrutés par un dispositif de dépréciation des agents en poste.

En attendant le SNETAP demande :

- ⇒ la réactivation des groupes de travail au niveau ministériel
- ⇒ l'application du protocole de 1998 et un moratoire sur les 1607h
- ⇒ le renforcement de la CCP par son établissement au niveau national et l'élargissement de ses compétences en particulier lors des renouvellements (ou non) de contrat
- ⇒ la mise en place d'un dispositif national de formation pour les ACB (agents contractuels sur budget)
- ⇒ le respect de l'ensemble des droits syndicaux dans les centres


3 ans d'actions à la CHSCT REA

Grâce à l'action du SNETAP-FSU, la Commission Hygiène, sécurité et conditions de travail régionale a acté le fonctionnement d'une cellule de veille et d'écoute, dont la composition doit être affichée dans tous les EPL. Elle permet aussi d'avoir connaissance des difficultés propres à chaque EPL et se tient 3 fois par an dont une au sein d'un établissement, Valence cette année. Suite à nos revendications, appuyées par l'inspectrice santé et sécurité au travail Mme Hachshler, l'administration doit régulièrement suivre les avis de la commission et en particulier dans le traitement des agents en difficulté, sur le plan physique comme psychologique. Par exemple, une commission d'enquête a travaillé à la Côte St André après une tentative de suicide d'un agent.

Pour garantir l'indépendance vis-à-vis de la hiérarchie, le SNETAP-FSU s'est battu pour le maintien au niveau régional de la défense des conditions de travail.

Actuellement, nos exigences portent principalement sur l'attribution de moyens horaires au secrétariat de la CHSCT, prévus par les textes au niveau de l'état mais pas mis en œuvre au niveau régional.


Le théâtre de Guignol.

Alors que en haut lieu on discute de la réorganisation territoriale de la France, à notre petit échelon, on se demande encore comment on en arrive à de telles aberrations.

Comment ne pas être éfarré devant l'incohérence des politiques publiques. Par exemple, la rénovation de l'établissement public de Dardilly, financée par la Région Rhône Alpes, avec un coût de 25 millions d'euros, laisse un lycée dimensionné pour accueillir au moins 400 élèves alors qu'il y en avait encore 465 avant 2006.

Pourtant, les politiques de l'Etat menées sous Sarkozy, et poursuivie depuis, mène au « dégraissage » systématique des établissements publics au profit des établissements privés, et conduisent les effectifs élèves à descendre à moins de 300 cette rentrée scolaire... Y-a des coups de bâton qui se perdent !

**Avec le SNETAP,
Défendre nos droits et nos statuts**
www.snetap-fsu.fr

Le SNETAP et la FSU en Rhône-Alpes.

Le SNETAP régional participe aux différents travaux de la FSU RA. Depuis la création du conseil fédéral régional (CFR) de la FSU, nous faisons partie du secrétariat régional et nous avons deux représentants qui siègent au CFR.

Notre travail au sein du secrétariat régional consiste à participer aux réunions qui ont lieu 1 fois par mois en moyenne et de traiter des points auxquels la FSU doit répondre tant au niveau régional que national. Pour le CFR, il se réunit 1 fois par trimestre soit à Grenoble soit sur Lyon.

La FSU RA participe au dialogue social avec le conseil régional et à ce titre, elle a un représentant au conseil économique, social et environnemental et un représentant au comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle. Ces instances régionales demandent une implication importante de la part des collègues qui y siègent et pour cela ils ont besoin de l'appui de l'ensemble des syndicats de la FSU pour apporter des arguments et des revendications lors des débats dans ces instances.

Le calendrier de la FSU RA est très chargé et le travail avec le conseil régional demande énormément d'implication. La présence du SNETAP au sein de la FSU RA est importante car nous sommes les seuls à représenter l'enseignement agricole public et à pouvoir défendre auprès du conseil régional la formation professionnelle dans les CFA et CFPPA.

La FSU RA c'est aussi, la réflexion sur le handicap (FIPH), la décentralisation, l'organisation de journées d'études, ...

Mais également la participation à « un train pour Auschwitz » organisé par le conseil régional, envoi de jeunes Rhônealpins (entre 18 et 25 ans) en Pologne avec des jeunes Italiens pour engager une réflexion sur le devoir de mémoire.

TOS-ATE

Le SNETAP-FSU est présent au Conseil Régional Rhône-Alpes. Il s'occupe des TOS-ATE au sein de la FSU (SNUACTE, SNETAP, SNUCLIAS SNAC). Nous avons un élu au CTP, Eric Faussemagne (06 75 45 27 42) que vous pouvez contacter pour un problème concernant un collègue TOS-ATE de votre EPLEFPA.

Nous avons déposé nos listes FSU à la région pour les élections du 4 décembre 2014, au CT, CHSCT et CAP C.

Contrats à 70% des catégories B et C : Position du SNETAP

La loi d'avenir donne la possibilité aux centres - et aux centres seulement - de recruter des agents contractuels de catégories B et C à 100% (et non plus plafonné à 70%).

Un certain nombre de collègues (souvent des femmes) devrait voir leur situation s'améliorer à court terme. Ce passage reste toutefois soumis au bon vouloir des directeurs locaux et le SNETAP donne mandat à ses représentants de proposer et défendre le passage à 100% du maximum de monde.

Cependant, la dérogation au principe « qu'un emploi permanent de service public doit être occupé par un fonctionnaire » est un puissant signal de l'abandon par l'Etat du service public de l'enseignement professionnel aux lois de la libre concurrence.

Le SNETAP maintient son mandat de titulariser sur poste ou par concours l'ensemble des agents de catégories B et C occupant des fonctions permanentes.

**Date limite préinscription
concours enseignants :
20 novembre 2014**

<http://www.concours.agriculture.gouv.fr>

Organisation du SNETAP-FSU

Organisation du SNETAP-FSU	
NATIONAL	Secrétariat général 1 secrétaire général, 4 adjoints se réunit toutes les semaines
	Bureau National 14 membres se réunit tous les mois
	Conseil Syndical National 74 titulaires : 30 / régions + 30 / catégories + 14 / secteurs se réunit 3 à 4 fois par an
REGIONAL	Bureau Régional 4 personnes minimum, pas de maximum se réunit autant que de besoin
	Conseil Syndical Régional Membres du bureau + 1 par EPLEFPA de la région se réunit 3 à 4 fois par an
LOCAL	Bureau de Section Locale 1 secrétaire + adjoint, 1 trésorier + adjoint se réunit autant que de besoin
	Syndicats